

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 025-493901102-20241204-DEL2024\_69\_CA-DE

Le Directeur,  
**C. MOUGEOT**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 décembre 2024

Délibération n°69

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 07 novembre 2024

**Membres présents :**

**Président :** M. ALPY

**Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort :** Mme CHOUX – Mme GUYEN – M. MAIRE DU POSET – Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULARD

**Communautés d'agglomération, urbaines :**

Mme BARTHELET - M. FROEHLI – M. GUY - Mme PRESSE

**Communautés de communes :** M. ALPY – M. BOUVERET – M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN – M. PETIT – Mme ROGNON

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort :** M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

**OBJET : TRANCHE OPERATIONNELLE 2025 SUITE A RECENSEMENT - VALIDATION**

Conformément à son règlement d'intervention, l'EPF a sollicité en septembre ses EPCI membres pour l'élaboration de la tranche annuelle d'intervention 2025.

Les communautés de communes, urbaines et d'agglomération ont ainsi interrogé leurs communes membres sur les intentions d'opérations nécessitant un portage foncier par l'EPF.

Par la même occasion, une actualisation des tranches précédentes (2007-2024) a été menée, visant à s'assurer notamment que les opérations déjà programmées, et n'ayant pas connu de début d'engagement, sont toujours sollicitées par les collectivités avec ou sans modification.

L'actualisation du tableau des tranches précédentes (2007-2024) figure en annexe.

L'estimation des « restes à réaliser » sur les sommes engagées par le CA de l'EPF s'élève à 14 554 254 €.

Pour rappel, la tranche annuelle 2024 est réalisée à hauteur environ de **14,2 M€**.

Le recensement fait état de **72 opérations recensées pour 32 560 000 €**. Le tableau correspondant figure en annexe.

En parallèle, il convient de conserver une capacité d'intégration pour des opérations d'opportunité en cours d'année.

**Aussi, l'enveloppe pour les nouvelles opérations 2025, incluant recensement, restes à réaliser, opportunités et les opérations non recensées à ce jour, peut être estimée à environ 47,1 M€.**

**Pour tenir compte de la réalité des acquisitions observées jusqu'à présent, il est proposé de retenir un volume d'un montant d'environ 29 M€ (36,2 M€ avec frais annexes, travaux, impôts).**

Sollicitation par type d'intervention

L'enregistrement des 72 nouvelles sollicitations exprimées peut être réparti comme suit entre les différents axes du PPI :

	Part financière	Nombre d'opérations
Habitat	17,6%	24
Développement économique	20,4%	15
Renouvellement urbain	53,3%	16
Equipements publics	7,1%	14
Espaces agricoles, naturels et de loisirs	1,5%	3
		<b>72</b>

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20241204-DEL2024\_69\_CA-DE



Sollicitation par territoire

Les 72 opérations concernent 56 maîtres d'ouvrage différents (49 communes et 7 intercommunalités).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**après en avoir délibéré**

**APPROUVE**

- **la tranche d'intervention annuelle 2024-2025,**
- **les modifications apportées aux tranches précédentes (2007-2024).**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY